

Règlement des inscriptions aux activités de l'Espace Rosa Parks

1 / DÉFINITION & OBJECTIFS

Le centre social est un équipement de proximité ouvert à tous les habitants. Lieu d'animation de la vie sociale locale, il propose diverses activités et répond aux objectifs suivants :

- accueillir, écouter, informer, orienter
- favoriser le lien entre habitants
- lutter contre l'isolement et développer les échanges
- soutenir, accompagner et développer l'autonomie des publics
- répondre aux besoins des habitants et améliorer leur quotidien
- favoriser la participation habitante et le bénévolat (soutenir leurs projets, leur implication)
- proposer des temps de découverte de nouvelles activités, de nouveaux lieux, à des tarifs accessibles
- développer la citoyenneté des habitants

2 / TARIFS

Les tarifs des activités sont fixés par délibération du conseil d'administration du CCAS (une fois par an). Ils sont affichés à l'accueil du centre social et figurent également dans sa plaquette.

3 / MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'Espace Rosa Parks propose deux types d'activités :
 - régulières : elles se déroulent durant toute l'année scolaire
 - ponctuelles : elles sont proposées, une ou plusieurs fois, au cours de l'année (en journée ou demi-journée)
- Toutes les activités nécessitent une inscription, sauf exception (cette information est toujours indiquée sur l'affiche)
- Pour les activités régulières : une pré-inscription est proposée en début d'année scolaire afin de découvrir l'activité (2 séances d'essai) ; puis l'inscription et le paiement se font au trimestre. Afin de poursuivre l'activité, l'habitant doit payer le trimestre suivant à la fin du trimestre précédent et ce, pendant la période désignée par le centre social
- Les inscriptions sont faites uniquement sur place, avec tous les documents requis et uniquement pendant la période qui a été précisée lors de la communication.
- Il n'y a pas d'inscription par téléphone ou par mail. Si l'habitant n'est pas disponible le jour de l'inscription, il peut demander/envoyer quelqu'un d'autre (adulte) l'inscrire à sa place (en possession des pièces justificatives)
- Pour un même type d'activités régulières (couture, sophrologie...), les habitants peuvent s'inscrire une année sur deux (lors de la deuxième inscription, ils seront automatiquement placés en liste d'attente) ; ceci permet au plus grand nombre de profiter de l'activité

- Pour un même type d'activités ponctuelles (sortie journée, sortie demi-journée, atelier...), les habitants peuvent s'inscrire une fois sur deux (lors de la deuxième inscription, ils seront automatiquement placés en liste d'attente) ; ceci permet au plus grand nombre de profiter de l'activité
- Les personnes non inscrites ne sont pas acceptées le jour de l'activité
- En cas d'empêchement, prévenir le centre social le plus rapidement possible afin de libérer la place pour d'autres habitants
- Le centre social se réserve le droit de refuser une inscription en cas d'annulations répétées et non justifiées de la part d'un habitant

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- Attestation de quotient familial de la CAF de moins de 3 mois ou dernier avis d'imposition
- Attestation de responsabilité civile nominative avec la période de validité pour tous les membres de la famille assurés
- Autorisation parentale à apporter pour chaque activité pour les enfants autres que ceux de la famille (neveux, nièces, petits-enfants, copains...) si le parent ne peut participer et confie son enfant à un autre adulte
- Le paiement (uniquement espèces ou chèques bancaires ou postaux)

Sans la totalité de ces éléments, l'inscription ne sera pas prise en compte et vous serez automatiquement mis sur liste d'attente

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- Fiche habitant complétée, datée et signée

4 / PAIEMENT

- Le paiement s'effectue uniquement le jour de l'inscription et pendant la période définie qui aura été indiquée
- A réception du paiement, un reçu est donné au foyer. Il devra être conservé et présenté en cas de demande de remboursement

5 / ANNULATION

- Le centre social se réserve le droit d'annuler l'activité si le nombre d'inscrits est trop faible (moins de la moitié de l'effectif prévu)
- Le centre social se réserve le droit d'annuler une sortie en cas de météo défavorable
- Dans ces 2 cas, un remboursement de l'activité pourra être effectué

En cas d'annulation de la part d'un habitant, un remboursement est possible, uniquement dans les cas suivants et sur justificatif à fournir à l'Espace Rosa Parks :

- accès à un emploi ou une formation (attestation de Pôle Emploi)
- hospitalisation (attestation de l'hôpital)
- maladie (certificat médical)

6 / PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

**Ce n'est pas le centre social qui rembourse mais le Trésor Public.
Aucun avoir ou report sur une autre activité ne sont possibles !**

- Le centre social rédige un certificat administratif qu'il envoie au service des finances de la ville avec les coordonnées de l'habitant et tous les justificatifs (cf. liste ci-après)
- Le service des finances émet un titre et le transmet à la trésorerie de Moirans
- Celle-ci prend contact avec l'habitant concerné

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE REMBOURSEMENT

- Le reçu de paiement
- Un RIB

7 / DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

- Tout enfant doit être accompagné par un adulte et ne peut en aucun cas participer seul à une activité ; exception faite pour la ludothèque (se référer au règlement de la ludothèque)
- Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte accompagnateur pendant toute l'activité et ne sont en aucun cas sous la responsabilité des professionnels
- Lors de l'activité, chacun s'engage à être attentif aux règles de sécurité et à respecter les lieux (propreté, accueil...), ainsi que le déroulement prévu et présenté lors de l'inscription
- Dans le bus (sorties) :
 - les parents doivent se placer près de leurs enfants
 - les personnes qui sont malades en trajet peuvent être placées en priorité à l'avant
 - les ceintures de sécurité sont obligatoires pour tous (adultes et enfants)
 - manger est formellement interdit
 - prévoir un siège auto pour les enfants de moins de 3 ans
- Si une difficulté se pose avec un/une habitant(e) lors d'une inscription ou lors d'une activité, la directrice rencontrera cette personne pour évoquer la situation

8 / ENGAGEMENTS PENDANT LES ACTIVITÉS

- Je suis ponctuel
- Je m'engage pour toute la durée de l'activité
- Je participe à l'activité avec mon (mes) enfant(s)
- Je n'utilise pas mon téléphone portable pendant l'activité
- Je respecte et fais respecter à mon (mes) enfant(s) les consignes de l'activité
- En cas de souci pendant l'activité, j'en informe rapidement le professionnel encadrant

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription aux activités et du présent règlement et m'engage à le respecter.

Date

**Signature précédée de la
mention « lu et approuvé »**